COUPE DE BOIS DANS LA COMMUNE DE ANNABA

L'Anpep a fait fausse route

En décidant d'engager une procédure judiciaire contre l'Assemblée populaire communale de Annaba pour coupe de bois illégale, le seul et unique animateur connu de l'Association nationale pour la protection de l'environnement et de lutte contre la pollution (Anpep) ayant siège à Annaba a tenté de frapper fort.

Une démarche qui se voulait beaucoup plus médiatique que réparatrice d'un quelconque préjudice généré par une atteinte à l'environnement. Pour se faire réélire et bien qu'il soit en poste depuis 35 ans, l'inamovible président évite soigneusement d'inviter les représentants de la presse à assister à l'Assemblée générale élective.

Affairé qu'il est, il n'a pas eu le temps de s'imprégner des dispositions des lois de la République portant réglementation des opérations «coupe de bois». Les deux principales sont celles sur lesquelles veillent la Conservation des forêts en charge de la gestion des forêts et, pierre angulaire de l'édifice, le code de l'urbanisme. Particulièrement l'aspect relatif aux espaces boisés protégés par les plans locaux de l'urbanisme.

En plus de ces deux législations qui interagissent de manière plus ponctuelle, il y a celle relative à la protection des sites, des monuments et de l'environnement ainsi que d'autres plus diffuses ayant également trait à la protection de territoires. Toutes ces dispositions semblent n'avoir pas été prises en considération par l'Anpep signataire de la plainte contre l'APC de Annaba déposée au tribunal administratif sous l'accusation de : coupe illicite d'arbres.

Le même signataire n'a pas également pris attache avec les représentants de l'institution mise en cause pour s'inquiéter de la légalité de l'opération portant coupe de bois en milieu urbain. Ce qui lui aurait permis d'éviter de faire l'objet d'une accusation de

dénonciation calomnieuse par la commune injustement mise en cause. Il faut en effet savoir que celle-ci dispose de tous les documents nécessaires justifiant du bien-fondé de sa démarche. Parmi ceux-ci, il y a ceux de la Conservation des forêts de la wilaya autorisant par décision n°61 du 15 janvier 2015 des coupes extraordinaires de 268 arbres entre eucalyptus, casuarina et peupliers sur tout le périmètre urbain de la commune de Annaba.

La démarche a été effectivement entreprise par l'APC de Annaba sur la base des dispositions régissant la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager du code de l'urbanisme. Il y a, également, les arrêtés de biotope pris pour assurer la protection d'un milieu biologique sensible qui peuvent également restreindre l'exercice de la gestion des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager instituées par les présidents d'APC conformément aux dispositions du code du patrimoine et celui de l'urbanisme. Il est clairement précisé que : «Toute coupe ou opération prévue dans un document de gestion tel que défini par la Conservation des forêts est dispensée de ces déclaration et autorisation lorsque la démarche a reçu un accord préalable de l'autorité compétente». A partir de là de quels autres arguments juridiques l'Anpep peut se prévaloir pour justifier sa plainte.

En tout état de cause, l'APC mise en cause a pris des dispositions pour demander et obtenir réparation des dommages subis. Celui moral d'abord avec les accusations infondées à l'origine d'un grand nombre de supputations reprises par l'opinion publique. Financier ensuite au regard de la décision judiciaire prononcée par le tribunal administratif de Annaba agissant sur la base de la plainte déposée par l'APC. Il faut en effet savoir que cette dernière institution avait pris des engagements formels vis-à-vis de la Conservation des forêts et vis-à-vis de l'entreprise chargée de l'abattage. Ces engagements portent sur le respect des délais pour la coupe des 268 arbres représentant 582 m³ de bois d'industrie, propriété de l'administration forestière.

Et pour remplacer les 268 arbres coupés, la commune a entrepris une large opération de reboisement de quelque 3 000 arbustes déjà hauts de deux mètres environ dont une majorité de ficus à l'intérieur du tissu urbain.

D'envergure nationale, l'Anpep a fait totalement fausse route. Et pourtant, elle a mieux à faire au plan local, régional et national avec la multitude d'entreprises polluantes qui poursuivent leurs activités portant atteinte à l'environnement sans pour autant qu'elle ne trouve à redire.

A. Bouacha

8es JOURNÉES MÉDICALES DE L'ENFANT DE SÉTIF

L'hémophilie et la thalassémie en débat

Le service de pédiatrie du CHU de Sétif a organisé, en collaboration avec la Société algérienne de pédiatrie, la Faculté de médecine de l'université Ferhat-Abbas, la direction de la santé et de la population de la wilaya de Sétif et l'Association sétifienne des malades asthmatiques, les 8es journées médicales de l'enfant.

Cette manifestation scientifique, qui avait pour thèmes l'hémophilie, la thalassémie, la croissance et la nutrition, s'est déroulée, mercredi et jeudi derniers, au niveau de l'amphithéâtre Mouloud-Kacem-Naït-Belkacem de l'université de Sétif, et a regroupé des dizaines de participants impliqués dans la santé de l'enfant. «L'objectif de cette journée était de rassembler les médecins hospitalo-universitaires, médecins libéraux, praticiens de la santé, pédopsychiatres et agents paramédicaux et ainsi les former sur les maladies et infections touchant les enfants.

Cette journée a été aussi l'occasion aux participants d'aborder des maladies dites rares, telles l'hémophilie et la thalassémie. Cette dernière, qui est une maladie du sang encore méconnue en Algérie, malgré ses complications dévastatrices. Près de 7% de la population mondiale en sont affectés. En Algérie, cette pathologie touche 2% de la population, principalement dans l'est algérien. Très répandue dans les pays riverains de la Méditerranée, cette maladie, dénommée également anémie de la mer, est une maladie chronique héréditaire non contagieuse, qui attaque les globules rouges. Elle est due à des anomalies génétiques de l'hémoglobine.

La principale cause de la maladie est le mariage consanguin. De plus, deux parents porteurs du trait thalassémique ont 25% de «chance» d'avoir au moins un enfant malade pour chaque grossesse. Une personne thalassémique est reconnue, dès les toutes premières années de sa vie par des symptômes particuliers qui se traduisent essentiellement par une pâleur, une asthénie, un retard de croissance, une grosse rate et une sensibilité aux infections.

La journée a été une opportunité pour les parties concernées (corps médical et paramédical, malades et familles) pour se rencontrer et débattre de la situation et des dernières innovations dans ce domaine. Le traitement de cette maladie est basé essentiellement sur les transfusions répétées et régulières du sang.

Le malade doit effectuer au moins une transfusion toutes les 3 à 5 semaines afin de se procurer de nouveaux globules rouges et lui permettre ainsi d'avoir une croissance normale. Toutefois, la transfusion apporte une grande quantité de fer, qui est une substance toxique qui peut nuire à plusieurs organes nobles du patient tels que le cœur, les reins, le foie et le pancréas. Pour cette cause, l'élimination du fer est plus que nécessaire pour le malade. Il importe de signaler, à cet effet, que les médicaments traitant cette maladie sont assez chers et souvent non disponibles pour les familles des malades qui appartiennent, pour la plus part, aux catégories démunies. La prévention reste le seul moyen sûr et efficace pour lutter contre cette maladie. Elle consiste à dépister, à temps, les personnes à risque à leur dispenser le conseil approprié», a affirmé le professeur Belkacem Bioud, médecin chef de service de pédiatrie au CHU de Sétif et président du comité d'organisation de ces 8es journées médicales.

La deuxième maladie rare abordée lors de ces journées est l'hémophilie. Lors de son intervention, le Pr Myriam Belhani du service d'hématologie et de transfusion sanguine à l'hôpital de Béni Messous, a mis l'accent sur cette maladie peu connue. «Plus de 1 943 personnes sont atteintes d'hémophilie en Algérie. Le nombre théorique est estimé à peu près à 4 000, ce qui laisse penser à un problème d'accès aux soins et/ou de diagnostic pour les formes mineures et modérées de cette pathologie orpheline, d'où la nécessité de mettre en place un registre national sur l'hémophilie. Cette maladie est diagnostiquée chez 50% des malades avant l'âge de deux ans, dans 10% des cas, la maladie a été diagnostiquée lors de circoncisions alors que 17% lors de la survenue de plaies et de traumas», a indiqué le Pr Belhani. Considérée comme maladie orpheline, l'hémophilie affecte la coagulation du sang. Ce trouble touche les hommes et rarement les femmes. Ses signes sont les saignements abondants externes ou internes.

Elle se caractérise par de nombreuses affections, parfois impressionnantes. Il s'agit notamment des hémorragies au niveau des muscles et des articulations, particulièrement le genou, la cheville et le coude. Comme c'est une maladie rare, ne présentant pas de danger de santé publique, les personnes atteintes souffrent du manque de prise en charge et d'ignorance totale par les pouvoirs publics.

Autre problème que rencontrent les praticiens lors de la prise en charge des hémophilies est la pénurie manifeste des réactifs nécessaires dans les traitements de ces malades. Sur le plan financier, la prise en charge d'un hémophile coûte très cher au Trésor public. En effet, le traitement sans inhibiteur revient pratiquement à 3 600 euros par semaine et par patient. En effet, une unité de facteur de coagulation coûte 0,60 euro, et le malade a besoin de 2 000 unités par injection, et cela trois fois par semaine. Notons que l'encadrement de ces journées médicales a été assuré par des médecins spécialistes algériens et aussi par des experts étrangers, de Tunisie (Dr Béjaoui) et de France (J. P. Vannier et M. F. Rolland Cachera).

La formation s'est déroulée sous forme de conférences et d'ateliers. Une vingtaine de communications en rapport avec l'hémophilie, la thalassémie, la croissance et la nutrition ont été présentées tout au long de ces journées médicales. Les cinq ateliers ont porté sur l'hémophilie avec ACC (anticoagulant circulant), l'éducation thérapeutique du diabète de l'enfant, l'intérêt du dépistage et de la prise en charge des retards de croissance chez les enfants déficiants en GH (hormone de croissance), la réanimation en salle de naissance et la prise en charge psychologique du diabète de l'enfant.

Imed Sellami

SESSION DE L'APW DE GUELMA

Le président de l'Assemblée fustige l'absentéisme des élus

Des élus de l'APW de Guelma se sont illustrés ces derniers temps par leur absence sur les bancs. Difficile d'être un bon candidat et un élu modèle du peuple. Faut-il aussi distinguer les élus qui se contentent de pointer et ceux qui contribuent réellement aux débats.

Doit-on citer le cas de ce «vieux routier» de la politique locale et qui a même brigué, dans le passé, des mandats de président d'APW et qui continue d'assumer pleinement et de façon exemplaire son rôle d'élu local. Mais l'absentéisme à l'Assemblée populaire de la wilaya de Guelma ne semble pas avoir une couleur politique, il concerne les élus, toutes tendances confondues, si l'on se réfère aux constatations rapides faites de visu lors des dernières sessions. Cette situation a notamment été déplorée cette semaine par le docteur Youcef Brahmia, président en exercice de l'APW de Guelma d'obédience RND, en marge des travaux de l'assemblée.

Les habitués des plénières se rendent compte que les sessions de l'APW sont animées en fonction de l'ordre du jour, notamment si les questions qui y sont débattues sont à connotation politique ou ayant trait au travail en coulisses pour l'octroi des postes de vice-président d'APW et de président de commissions, les élus répondent presque tous présents. Mais si ce sont des sujets qui concernent le développement local et l'intérêt général, comme ce fut le cas cette semaine, il n'y a pas grand monde.

Que ce soit les élus de la majorité ou des autres partis politiques, ils étaient nombreux à être absents. Il y avait beaucoup de procurations. Du coup, le président de l'APW n'a pas eu trop de mal à faire démarrer les travaux, qui ont duré deux jours (mardi et mercredi derniers). Doit-t-on rappeler à certains de nos chers élus adeptes de l'absentéisme qu'être présent lors des travaux des sessions de l'APW est un devoir envers les citoyens et la nation ? Les autorités compétentes sont vivement interpellées pour prévoir des mesures concrètes contre toute absence non justifiée. Quant à l'ordre du jour, les débats ont tourné essentiellement autour des investissements dans le domaine agricole, les affaires religieuses et l'éducation.

Un état des lieux qualitatif et quantitatif du secteur de l'éducation dans la wilaya de Guelma a été présenté par la commission chargée du dossier. Lors de son intervention, le directeur de l'éducation, Salim Bennader, a dévoilé les dispositifs mis en œuvre pour terminer l'année scolaire dans les meilleures conditions, il a étalé les difficultés rencontrées sur le terrain mais également les défis à relever pour les corriger, «je suis ici à l'écoute pour remédier ensemble aux dysfonctionnements, notamment ceux engendrés par les longues grèves qu'à connues le secteur depuis le début de l'année scolaire», déclare-t-il. Cette session aura été marquée, entre autres, par la présentation du bilan 2014 de la wilaya. Rapport à l'appui, le chef de l'exécutif s'est montré satisfait dans son intervention lors des travaux de cette session, en passant en revue plusieurs secteurs : l'enseignement notamment en milieu rural, la santé, les travaux publics, l'agriculture, l'hydraulique, l'électricité et le gaz, la jeunesse et les sports, l'emploi, et le logement «qui vient de connaître un sursaut appréciable vu que le plus grand nombre de demandeurs a, de loin, été enregistré ces dernières années», déclare le wali de Guelma, reconnaissant toutefois «quelques difficultés techniques et certains cas de non-respect des délais de réalisation des projets de la part de certaines entreprises».Concernant les constructions illicites et le commerce informel, ce même responsable s'est montré intransigeant, «de notre côté, il s'agit de combattre ces phénomènes qui ternissent l'image de la cité. Il s'agit de porter aide aux nécessiteux et de trouver des solutions durables, mais pas de social quand il n'a pas sa place. C'est un combat de longue haleine que nous devons continuer», affirme-t-il.

Noureddine Guergour